

Communiqué de presse de la FédéPSAD

Prévention : le rôle des PSAD reconnu dans un rapport, les propositions de la FédéPSAD entendues

Paris, le 12 avril 2023. Dans le cadre des journées parlementaires de la « prévention en santé », le député du Rhône, Cyrille Isaac-Sibile, le sénateur des Hauts-de-Seine, Xavier Iacovelli et le Pr Franck Chauvin, ancien président du Haut conseil de la santé publique, ont présenté [une feuille de route 2023-2027](#) dans laquelle le rôle des Prestataires de santé à domicile (PSAD) dans la prévention est mis en avant.

Le document reprend des contributions, portées par la FédéPSAD durant les travaux auxquels elle a participé, et notamment la reconnaissance du rôle des PSAD dans la prévention en faveur des personnes âgées. La feuille de route suggère en effet de valoriser le rôle des acteurs du domicile dans le repérage des fragilités et « *d'identifier légalement les PSAD comme des acteurs de la prévention* ». **En prenant en charge, chaque année, près d'un million de patients âgés de 70 ans et plus, les PSAD sont en effet une ressource précieuse à mobiliser pour déployer la prévention.**

Une autre mesure, qui figurait déjà parmi les propositions de la FédéPSAD pour l'élection présidentielle 2022, y est reprise : « *l'identification des prestations PSAD dans la liste des produits et prestations, leur permettant ainsi de participer au programme ICOPE* » (Integrated Care for Older People, ou programme de soins intégrés pour les personnes âgées). **Intégrer les PSAD au programme ICOPE leur permettrait de participer au recueil d'auto-questionnaires patients et faciliterait une remontée de l'information au médecin prescripteur, par exemple, sur l'évaluation du contexte social du patient ou pour la détection de perte progressive d'autonomie, ou à la mise en œuvre du plan personnalisé autonomie, post-diagnostic.**

La FédéPSAD rappelle également qu'elle avait formulé des propositions, l'an passé, dans le cadre du plan de prévention des risques de chute chez les personnes âgées. Les PSAD pourraient, en effet, proposer et prendre en charge l'évaluation systématique du domicile à des fins de prévention des chutes.

Dans un contexte d'extrêmes tensions au sein du système de santé et de raréfaction du temps médical, mobiliser l'ensemble des acteurs de santé de proximité dont les PSAD, pour participer aux actions de prévention, est indispensable. La FédéPSAD se réjouit que ses contributions pour une meilleure reconnaissance du rôle des PSAD dans la prévention aient été reprises dans ce rapport et appelle désormais le gouvernement et l'ensemble des parlementaires à s'en saisir.

Contact Presse :

Fédération des PSAD : Alexandra DUVAUCHELLE – 06 30 29 93 72